

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 18 avril 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présentes à cette visioconférence, chacune de ces personnes s'étant identifiées individuellement, et formant le quorum requis par l'article 147 C.M.:

Jean-Philippe Martin maire Jean-Pierre Lavoie cons. au poste no: 1 **Daniel Kempa** cons. au poste no: 2 Christiane Légaré cons. au poste no: 3 Jacques Hébert cons. au poste no :4 **Ginette Lynch** cons. au poste no: 5

Assiste également par voie de visioconférence par audio seulement à la réunion madame Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que madame Nathalie Paquet, adjointe de direction.

cons. au poste no: 6

Mot de bienvenue du maire

Denis Desautels

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la visioconférence.

Tenue de la séance à huis clos

95-04-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Enregistrement de la séance du 18 avril 2020

96-04-2020

CONSIDÉRANT le contexte actuel découlant de la COVID-19;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le mode de diffusion de la présente séance;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour: 4
Contre: 2

Messieurs Denis Desautels et Daniel Kempa désirent inscrire leur dissidence. Ils mentionnent la difficulté avec la gestion des enregistrements pour la diffusion par la suite.

Le vote est demandé pour autoriser l'inscription des motifs de la dissidence conformément à l'article 41 du Règlement 382-2017:

Pour : 6 Contre : 0

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE le conseil procède à l'enregistrement audio pour la diffusion de la présente séance du conseil municipal.

Ratification de la séance tenue à huis clos le 21 mars 2020

97-04-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

CONSIDÉRANT QUE la séance du 21 mars 2020 s'est tenue à huis clos suite à l'approbation des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement afin de confirmer sa présence ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil ratifie et accepte que la séance du 21 mars 2020 ait été tenue à huis clos et confirme que les membres du conseil et les officiers municipaux y ont participé par visioconférence à l'exception de madame Ginette Lynch, conseillère, qui était absente lors de la dernière séance.



No de résolution

98-04-2020

SÉANCE ORDINAIRE 18 AVRIL 2020

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour avec les modifications suivantes et tel que reproduit ci-dessous :

Ajout des points suivants :

Tenue de la séance à huis clos Enregistrement audio de la séance Ratification de la séance tenue à huis clos le 21 mars 2020

Report du point suivant :

2.5 Autorisation de correction d'un compte de taxes pour le matricule 3713-58-9081 – retrait de taxes

Retrait du point suivant :

3.3 Autorisation d'inscription et de participation au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra du 17 au 19 juin 2020

Ajout du point suivant :

5.4 Ratification des orientations et des décisions prises par le maire et la directrice générale dans le cadre du COVID-19

Modification du point suivant :

6.1 Achat des équipements pour le balayage des rues ou conclusion d'une entente intermunicipale

ASSEMBLÉE DU 18 AVRIL 2020 À 10H

Mot de bienvenue du maire Tenue de la séance à huis clos Enregistrement audio de la séance Ratification de la séance tenue à huis clos le 21 mars 2020 Adoption de l'ordre du jour Période de questions

Nouvelles du conseil

1. Administration

- 1.1 Procès-verbaux
- 1.1.1 Procès-verbal du 21 mars 2020
- 1.2 Bordereau de correspondances
- 1.3 Règlements municipaux
- 1.4 Résolution d'appui pour l'internet haute vitesse et pour la couverture cellulaire

2 Ressources financières

- 2.1 Rapport des dépenses du mois de mars
- 2.2 Rapport des salaires du mois de mars
- 2.3 Approbation de la reddition de compte des Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale par circonscription électorale (PPA-CE)
- 2.4 Autorisation de paiement des factures pour la réparation et la location d'une génératrice
- 2.5 Autorisation de correction d'un compte de taxes pour le matricule 3713-58-9081 retrait de taxes
- 2.6 Transfert de poste pour les services d'un technicien informatique et achat des logiciels Antidote



No de résolution

SÉANCE ORDINAIRE 18 AVRIL 2020

2.7 Autorisation de paiement de la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020

3 Ressources humaines

- 3.1 Recrutement d'un employé à l'embellissement pour la période estivale 2020
- 3.2 Recrutement d'un temporaire aux travaux publics
- 3.3 Autorisation d'inscription et de participation au congrès annuel de l'ADMQ se tiendra du 17 au 19 juin 2020
- 3.4 Approbation de la suspension sans traitement d'un col bleu
- 3.5 Démission d'un col bleu
- 3.6 Ouverture d'un poste régulier temps partiel au service des travaux publics
- 3.7 Recrutement pour le poste de l'écocentre
- 3.8 Remplacement à l'écocentre
- 3.9 Création d'un comité de Santé sécurité au travail (SST)

4 Ressources matérielles et immobilières

4.1 Entretien et réparation d'équipement roulant – transfert de poste

5 Sécurité publique

- 5.1 Dépôt et acceptation du rapport annuel du service de sécurité incendie
- 5.2 Demande au gouvernement du Québec la fermeture permanente des routes dans le cadre du COVID-19
- 5.3 Approbation et ratification de l'utilisation de la liste électorale COVID-19
- 5.4 Ratification des orientations et des décisions prises par le maire et la direction générale dans le cadre du COVID-19

6 Réseau routier, transport

- 6.1 Achat des équipements pour le balayage des rues ou conclusion d'une entente intermunicipale
- 6.2 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitations pour l'épandage d'abatpoussière
- 6.3 Autorisation de participation à l'achat regroupé de l'UMQ pour l'achat de sel de déglaçage (chlorure de sodium)
- 6.4 Adhésion aux ouvrages des normes ouvrages routiers du MTQ

7 Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Demande de dérogation mineure
- 7.2 Demande de PIIA
- 7.3 Octroi de mandat pour la récupération de matières dangereuses

8 Service à la collectivité

- 8.1 Bibliothèque
- 8.1.1 Rapport mensuel de la bibliothèque
- 8.2 Annulation de la Fête Nationale
- 8.3 Annulation de l'adhésion annuelle à Loisirs Laurentides

Période de questions

Levée de l'assemblée

Période de questions

Aucune question n'est posée relativement à l'ordre du jour, les réponses aux questions reçues par courriel seront présentées à la dernière période de questions.

Nouvelles du conseil

Aucun sujet n'est présenté.



1. ADMINISTRATION

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 21 mars 2020

99-04-2020

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2020 soit accepté.

1.2 Bordereau de correspondances

La Municipalité a reçue de très nombreuses communications relativement à la COVID-19.

1.3 Règlements municipaux

Aucun sujet n'est présenté.

1.4 Résolution d'appui pour l'internet haute vitesse et pour la couverture cellulaire

100-04-2020

CONSIDÉRANT la demande d'appui présentée par madame Marie-Hélène Gaudreau, Députée de Laurentides-Labelle, reçue le 9 avril dernier par courriel incluant un projet de lettre concernant l'accès au service Internet haute vitesse et à la couverture cellulaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces services doivent être déployés, mais doivent également répondre à un standard de qualité pour tous ;

CONSIDÉRANT QUE ces problématiques perdurent depuis plusieurs années et qu'il est urgent de régler cette situation;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux Internet et cellulaires sont essentiels afin d'assurer la santé publique, la sécurité publique, le développement économique en passant également par l'accessibilité aux arts et à la culture, sans compter l'éducation par la formation à distance, ou encore la télémédecine ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement les conséquences de ces défaillances sont sans précédent pour la région des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau Internet haute vitesse est inexistant ou défaillant sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité contraint la population dans les communications possibles, notamment la difficulté de participer à des vidéoconférences ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire relié à la COVID-19 est un autre élément qui met en lumière l'ampleur de cette problématique, période où le confinement intérieur est obligatoire ;

CONSIDÉRANT QUE la complexité territoriale de la région des Laurentides engendre des zones où le signal est insuffisant, instable ou tout simplement inexistant;



CONSIDÉRANT QU'il est urgent et essentiel de modifier l'équipement et les infrastructures des réseaux actuels afin de les adapter aux particularités des régions ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de rappeler qu'il est essentiel d'avoir sur tout le territoire un réseau de communication efficace pour assurer la sécurité publique de la population et pour permettre aux Municipalités d'assurer la conformité de leur schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE ces problématiques ont un impact majeur pour de petites Municipalités qui tentent d'attirer de nouveaux investisseurs ou de nouveaux citoyens et nuit à notre développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs veut appuyer officiellement les démarches de la Députée Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs appuie la démarche de la Députée Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, en demandant :

- au gouvernement du Canada de mettre les intérêts de ses citoyennes et citoyens au premier plan, en investissant massivement dans les infrastructures d'Internet haute vitesse et cellulaire et en intervenant en notre faveur auprès des grandes sociétés de télécommunications ;
- au CRTC qu'il favorise la saine compétition, l'équité d'accès et l'accessibilité en terme de coût et que celui-ci tienne les grandes sociétés responsables de leurs actes ;

ЕТ

QUE la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- Premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau;
- Ministre du Développement économique, madame Mélanie Joly;
- Ministre du Patrimoine canadien, monsieur Steven Guilbeault ;
- Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, madame Catherine McKenna;
- Ministre du Développement économique rural, madame Maryam Monsef;
- Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, monsieur Navdeep Bains :
- Députée de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau ;
- MRC des Laurentides et à toutes les municipalités qui la composent.

2. RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Rapport des dépenses du mois de mars

101-04-2020

Dépôt du rapport de dépenses pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2020 :

Chèques émis de 9 943 à 10 019: 69 666,96 \$

Chèques 9 995 et 9 996

Paiements par internet et retraits directs:

6 974,37 \$

Total des déboursés pour mars 2020:

76 641,33 \$



Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour: 4
Contre: 2

Monsieur Jacques Hébert et madame Ginette Lynch désirent inscrire leur dissidence.

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE le rapport de dépenses du mois de mars 2020 au montant total de 76 641,33\$ soit accepté.

2.2 Rapport des salaires de mois d'octobre

102-04-2020

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des salaires pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2020 :

97 salaires nets pour la somme de 41 788, 02 \$

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour: 4
Contre: 2

Monsieur Jacques Hébert et madame Ginette Lynch désirent inscrire leur dissidence.

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE le rapport des salaires du mois de mars 2020 au montant total de 41 788, 02\$ soit accepté.

2.3 Approbation de la reddition de compte des Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale par circonscription électorale (PPA-CE)

103-04-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli et fait référence au numéro de dossier 00028717-1;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAV :

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier, pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs approuve les dépenses d'un montant de 27 282,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;



ET

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer et signer tous les documents nécessaires pour compléter la demande d'aide financière, dont le dépôt de la reddition de compte.

2.4 Autorisation de paiement des factures pour la réparation et la location d'une génératrice

104-04-2020

CONSIDÉRANT QUE cette dépense découle de la mesure d'urgence des pannes majeures de 2019 ;

CONSIDÉRANT la résolution 372-12-2019 prévoyait un transfert de poste afin de payer cette dépense, puisque les travaux devaient être réalisés pendant la période des fêtes par l'entreprise Génératrice Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la réparation et la facturation ont été effectuées et reçues durant l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes transférées et non utilisées en 2019 vont être ajoutées dans le surplus ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 68-03-2020 prévoit le paiement pour la réparation de la génératrice louée et qu'il n'y a pas lieu de modifier cette résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la location s'élève à 3 035,34 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la réparation s'élève à 5 353,72 \$ taxes incluses;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la dépense au montant de 8 389,06 \$ taxes incluses pour la réparation et la location de la génératrice soit affectée au surplus.

2.5 Autorisation de correction d'un compte de taxes pour le matricule 3713-58-9081 – retrait de taxes

Le sujet est reporté.

2.6 Transfert de poste pour les services d'un technicien informatique et achat des logiciels Antidote

105-04-2020

CONSIDÉRANT la résolution 80-03-2020, laquelle sera modifiée par la présente résolution, prévoyant un transfert de poste pour l'achat de portables et le service d'un technicien informatique pour des besoins non prévus découlant du COVID-19:

CONIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le transfert de poste pour couvrir la dépense réellement effectuée, soit la somme de 1 035,00 \$ pour l'achat des portables et la somme de 500,00 \$ pour les services du technicien informatique, soit un montant de 1 534,92 \$ dans le cadre du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE certains postes de travail ont dû être mis à jour suite à l'arrivée de nouveaux employés;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut acheter plusieurs licences Antidotes ;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue par la firme Druide informatique inc. pour l'achat de 5 logiciels incluant un abonnement obligatoire d'un an pour les 5 postes au montant de 540,00 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité procède à l'achat des logiciels Antidote pour 5 postes de travail incluant l'abonnement d'un an obligatoire pour la somme de 540,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE la Municipalité aura besoin des services d'un technicien informatique au courant de l'année et doit prévoir le budget nécessaire en effectuant les transferts de poste présentés;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs modifie le transfert de poste prévu à la résolution 80-03-2020 par le transfert ci-dessous décrit ;

ET

QUE le transfert de poste suivant soit effectué selon la somme réellement utilisée de la manière suivante :

Justification et code de grand livre	Montant	Transfert suggéré et code de grand livre
Achat de portables usagers et temps du technicien informatique – télétravail – COVID-19		Utiliser les sommes prévues pour les mesures d'urgence dans la section de la sécurité civile pour ce qui découle de la COVID-19 et une partie de la somme de la Fête Nationale pour le reste.
G/L 03 31010 726 – ACHAT AMEUBL. & ÉQUIP. BUREAU	1 035,00 \$	G/L 02 23000 141 - RÉMUNÉRATION – SÉCURITÉ CIVILE: 1 035,00 \$
G/L 02 13000 414 – ADMIN. & INFO ADMINISTRATION	1 300,00 \$	G/L 02 23000 141 - RÉMUNÉRATION - SÉCURITÉ CIVILE: 500,00 \$ ET G/L 02 70222 447 - ACT.CULT.ORG.: FÊTE NATIONALE - 800, 00 \$
Achat de 5 licences du logiciel Antidote qui sera distribué dans les différents services administratifs		Utiliser les sommes prévues à la Fête Nationale qui est annulée compte tenu de la COVID-19
G/L 02 13000 414 – ADMIN. & INFO ADMINISTRATION	621,00 \$	G/L 02 70222 447 – ACT.CULT.ORG. : FÊTE NATIONALE – 621, 00 \$

2.7 Autorisation de paiement de la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020

CONSIDÉRANT la facture de la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020 au montant de 177 526,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette facture est payable en deux versements, soit au plus



tard le 30 juin et le 31 octobre;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité procède au paiement de la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020 au montant de 177 526,00 \$ selon les dates de versements prévues.

3 RESSOURCES HUMAINES

3.1 Recrutement d'un employé à l'embellissement pour la période estivale 2020

107-04-2020

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale débutera sous peu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a proposé le poste à l'employé de l'année précédente et que celui-ci n'est pas disponible pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera formé d'un représentant du conseil, soit monsieur Denis Desautels, de la directrice des travaux publics et de l'environnement, madame Valérie Langlois et de la directrice générale, madame Katia Morin;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité procède à l'affichage et aux démarches pour le recrutement d'un employé à l'embellissement pour la saison estivale 2020.

3.2 Recrutement d'un temporaire aux travaux publics

108-04-2020

CONSIDÉRANT les nombreuses absences au service des travaux publics qui engendrent un surcroît de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à l'embauche d'un ou plusieurs temporaires pour pallier à cette situation exceptionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera formé d'un représentant du conseil, soit monsieur Denis Desautels, de la directrice des travaux publics et de l'environnement, madame Valérie Langlois et de la directrice générale, madame Katia Morin ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité procède à l'affichage et aux démarches pour le recrutement d'un employé temporaire au service des travaux publics.

3.3 Autorisation d'inscription et de participation au congrès annuel de l'ADMQ se tiendra du 17 au 19 juin 2020

Le sujet est retiré puisque la Municipalité a reçu la confirmation de l'annulation du congrès annuel le 16 avril dernier compte tenu de la COVID-19.

3.4 Approbation de la suspension d'un col bleu

CONSIDÉRANT le Règlement 444-20-01 visant à décréter une délégation de



pouvoirs au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs pour la gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT l'enquête et le rapport confidentiel présenté aux membres du conseil lors du caucus tenu le 14 avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit ratifier cette décision;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour: 4
Contre: 2

Madame Ginette Lynch inscrit sa dissidence et mentionne qu'elle trouve cette mesure disciplinaire disproportionnée compte tenu des évènements.

Le vote est demandé pour autoriser l'inscription des motifs de la dissidence conformément à l'article 41 du Règlement 382-2017:

Pour: 4
Contre: 2

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs ratifie la suspension sans traitement de l'employé numéro 02-0022 du 27 mars à compter de 11h00, jusqu'au 31 mars inclusivement.

3.5 Démission d'un col bleu

110-04-2020

CONSIDÉRANT la démission reçue le 14 avril 2020 de l'employé numéro 01-0047 pour ses fonctions à l'écocentre et au service des travaux publics ;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour: 4
Contre: 2

Madame Ginette Lynch et monsieur Hébert désirent inscrire leur dissidence.

Le vote est demandé pour autoriser l'inscription des motifs de la dissidence conformément à l'article 41 du Règlement 382-2017:

Pour : 2 Contre : 4

Compte tenu de ce vote, les motifs ne seront pas inscrits au procès-verbal.

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs prenne acte de la démission de l'employé numéro 01-0047 pour ses fonctions à l'écocentre et au service des travaux publics en date du 16 avril 2020.

3.6 Ouverture d'un poste régulier temps partiel au service des travaux publics

111-04-2020

CONSIDÉRANT QUE ce poste est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à l'affichage interne afin de favoriser l'avancement interne et la rétention de personnel;



CONSIDÉRANT QUE les employés à l'interne qui désirent poser leur candidature seront évalués afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères du poste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera également à un affichage externe pour combler le poste rapidement au besoin ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera formé d'un représentant du conseil, soit monsieur Denis Desautels, de la directrice des travaux publics et de l'environnement, madame Valérie Langlois et de la directrice générale, madame Katia Morin;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour: 4 Contre: 2

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE la Municipalité ouvre le poste régulier temps partiel au service des travaux publics et permette le recrutement pour combler ce poste par le comité identifié dans la présente résolution.

3.7 Recrutement pour le poste de l'écocentre

112-04-2020

CONSIDÉRANT QUE ce poste est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à l'affichage interne afin de favoriser l'avancement interne et la rétention de personnel;

CONSIDÉRANT QUE les employés à l'interne qui désirent poser leur candidature seront évalués afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux critères du poste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera également à un affichage externe pour combler le poste rapidement au besoin;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera formé d'un représentant du conseil, soit monsieur Denis Desautels, de la directrice des travaux publics et de l'environnement, madame Valérie Langlois et de la directrice générale, madame Katia Morin:

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité ouvre le poste de préposé à l'écocentre et permette le recrutement pour combler ce poste par le comité identifié dans la présente résolution.

3.8 Remplacement à l'écocentre

113-04-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste vacant à l'écocentre ;

CONSIDÉRANT QUE le préposé remplaçant n'a plus de disponibilités actuellement;

CONSIDÉRANT la période de recrutement ;



CONSIDÉRANT QUE les employés actuels au service des travaux publics acceptent de faire le remplacement jusqu'à ce que la Municipalité procède à l'embauche du nouveau préposé à l'écocentre avec le taux horaire prévu à la classe 4 de la convention collective actuellement en vigueur;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour: 5
Contre: 1

Madame Ginette Lynch désire inscrire sa dissidence.

Le vote est demandé pour autoriser l'inscription des motifs de la dissidence conformément à l'article 41 du Règlement 382-2017:

Pour: 2 Contre: 4

Compte tenu de ce vote, les motifs ne seront pas inscrits au procès-verbal.

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs embauche rétroactivement au 15 avril 2020 messieurs Patrick Gagnon et Robert Giambattistini à titre de préposés à l'écocentre pour la période de remplacement nécessaire et attribue le taux horaire de la classe 4 pour le poste de préposé à l'écocentre comme prévu à la convention collective en vigueur.

3.9 Création d'un comité de Santé sécurité au travail (SST)

CONSIDÉRANT la visite en début d'année de notre Mutuelle de préventions en Santé sécurité au travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit notamment mettre à jour son plan de prévention ;

CONSIDÉRANT l'importance d'un suivi rigoureux dans le cadre de la santé et de la sécurité au travail ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail sera formé d'un représentant par service et pourra s'adjoindre les personnes nécessaires selon leurs besoins ;

Le vote est demandé sur la résolution proposée :

Pour: 5
Contre: 1

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs forme le comité de Santé et sécurité au travail (SST) composé des représentants suivants, lesquels pourront être remplacés ou accompagnés par les personnes nécessaires :

- Un représentant du conseil municipal, actuellement madame Christiane Légaré ;
- Un représentant de l'administration, actuellement madame Nathalie Paquet, adjointe de direction ;
- Un représentant du service des travaux publics, actuellement madame Valérie Langlois, directrice des travaux publics et de l'environnement ;
- Un représentant du service de sécurité incendie, actuellement monsieur



Philippe Malherbe, directeur du service incendie;

- Un col bleu occupant également un poste de pompier, actuellement monsieur Daniel Plamondon;
- En tout temps, le maire et la direction générale font partie du comité et peuvent y participer ;
- Toute personne invitée selon les besoins du comité.

4 RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

4.1 Entretien et réparation d'équipement roulant – transfert de poste

CONSIDÉRANT le bris de certaines machineries et le coût des réparations ;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'entretien et la réparation de la pelle mécanique est épuisé ;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'entretien et la réparation de la niveleuse est épuisé ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des véhicules engendrera des réparations d'ici la fin de l'année:

CONSIDÉRANT QUE vu la situation du COVID-19, la Fête Nationale est annulée;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité utilise les sommes prévues pour la Fête Nationale pour combler les postes d'entretien et de réparations décrits dans la présente résolution :

ET

QUE le transfert de poste soit effectué de la manière suivante :

Justification et code de grand livre	Montant	Transfert suggéré et code de grand livre
Suite à des bris imprévus, il y a lieu de prévoir des sommes supplémentaires pour l'entretien et la réparation de certains équipements roulants		Utiliser les sommes prévues pour la Fête Nationale puisqu'elle sera annulée compte tenu de la pandémie COVID-19
G/L 02 32011 525- Entr.&rép Pelle 80C JD 2003	4 500,00 \$	G/L 02 70222 447 – ACT.CULT.ORG. : FÊTE NATIONALE – 9 500, 00 \$
G/L 02 32016 525 - Entr.&rép. – Niveleuse J.D.672	5 000,00 \$	

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt et acceptation du rapport annuel du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2019 par le service de sécurité incendie de la Municipalité de Val-des-Lacs en avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a été présenté au Conseil municipal pour en prendre connaissance et pour donner son approbation;

115-04-2020



Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs accepte le rapport annuel 2019 déposé par le Service de sécurité incendie;

ET

QUE ce rapport annuel soit transmis à la MRC des Laurentides.

5.2 Demande au gouvernement du Québec de la fermeture permanente des routes dans le cadre du COVID-19

CONSIDÉRANT QUE nous vivons présentement un contexte particulier de crise en lien avec la pandémie du COVID-19 qui sévit et pour lequel il n'existe actuellement aucun vaccin ni aucun traitement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a agi de façon diligente et proactive jusqu'à maintenant dans la gestion de la crise en ne lésinant pas sur les mesures déployées;

CONSIDÉRANT QUE les mesures déployées visent particulièrement à sauver des vies, en assurant le bon fonctionnement du système de santé et que chacun puisse avoir accès aux soins de santé qu'il requiert;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en matériel de protection essentiel pour le personnel de la santé est limité et constitue une préoccupation dont l'issue pour le moment demeure incertaine;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement, sur les recommandations de ses professionnels-conseils, estime que la meilleure façon de limiter la propagation est l'isolement de chacun à son domicile en réservant les sorties aux besoins essentiels et par la compartimentation des régions sociosanitaires ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a restreint l'accès à plusieurs régions sociosanitaires du Québec, dont certaines avec des contrôles routiers permanents et d'autres sporadiques et aléatoires. En outre, plusieurs de ces régions sont reconnues comme étant touristiques et sont à la veille de leur saison normale de fort achalandage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs individus ne respectent pas les consignes édictées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place, bien que nécessaires, ont des impacts psychologiques, sociaux et économiques de toutes échelles, qu'il est dans l'intérêt de tous que celles-ci soient déployées, mais en contrepartie qu'elles soient de la durée la plus brève possible ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil appui les mesures d'isolement individuel au domicile de chaque individu tout en limitant les sorties aux besoins essentiels, ainsi que la compartimentation des régions sociosanitaires déjà décrétées;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs demande au gouvernement du Québec que pour son territoire, soit déployé, ou qu'il soit demandé le déploiement des ressources nécessaires pour établir des contrôles routiers permanents, limitant les déplacements à ceux dits essentiels pour la durée de la crise afin de limiter la



propagation et conséquemment réduire la durée dans le temps des mesures ;

ET

QUE soit transmis une copie de la présente résolution à l'honorable ministre responsable des Laurentides Mme Sylvie D'Amour, à l'honorable députée de Labelle Mme Chantale Jeannotte, à l'honorable députée de Bertrand Mme Nadine Girault, à l'honorable préfet de la MRC des Laurentides M. Marc L'Heureux et aux Municipalités dont les régions sociosanitaires sont touchées par les contrôles routiers qui sont sporadiques et aléatoires.

5.3 Approbation et ratification de l'utilisation de la liste électorale – COVID-19

118-04-2020

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'exercice de ses attributions, une Municipalité peut utiliser les renseignements contenus dans une liste électorale, pour autant qu'elle prenne des mesures de sécurité adéquates pour assurer le caractère confidentiel de ces renseignements ;

CONSIDÉRANT QU'étant donné ses compétences en matière de sécurité civile et de salubrité, une Municipalité peut, pendant la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire, utiliser la liste électorale pour communiquer à ses citoyens:

- les directives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19, dans le cas où ces directives semblent incomprises;
- la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables ;

CONSIDÉRANT QUE la liste électorale a été utilisée pour effectuer les appels pour les personnes âgées de 70 ans et plus, personnes considérées vulnérables sur notre territoire et pour lesquelles la Municipalité veut assurer la sécurité et un suivi plus particulier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis des règles strictes quant à l'utilisation de la liste électorale, notamment :

- que seuls des employés municipaux aient accès à cette liste et procèdent aux appels;
- que ces listes devront être détruites après leur utilisation, qu'elle soit format papier, électronique ou autre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut ratifier les démarches entamées pour la protection des personnes vulnérables sur son territoire dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs ratifie l'utilisation de la liste électorale afin que les employés municipaux puissent communiquer avec les personnes vulnérables lors de la pandémie de la COVID-19;

ET

QUE les mesures appropriées soient prises pour assurer la confidentialité des listes électorales utilisées et que la destruction de toute liste utilisée dans le cadre de la pandémie soit effectuée de manière diligente à la fin de l'état d'urgence sanitaire découlant de la COVID-19.



119-04-2020

SÉANCE ORDINAIRE 18 AVRIL 2020

5.4 Ratification des orientations et des décisions prises par le maire et la direction générale dans le cadre du COVID-19

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 13 mars 2020, plusieurs décisions ont été prises par le maire et la directrice générale, ces décisions découlant de nombreuses rencontres avec le comité des mesures d'urgence et les réunions de concertation régionales organisées par la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures suivantes ont été prises à compter du 13 mars 2020 jusqu'à aujourd'hui pour assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés ainsi que des élus :

- Restriction d'accès à l'hôtel de ville suivi de l'interdiction d'accès à l'hôtel de ville à l'exception des employés et des élus ;
- Établissement de protocoles par des mémos internes pour assurer le respect de la distanciation sociale, de la désinfection des milieux de travail, etc.;
- Établissement du télétravail et de la flexibilité d'horaire pour permettre l'adaptation à la présente situation ;
- Fermeture et annulation des évènements et des regroupements dans les lieux municipaux, notamment : la bibliothèque, le Centre culturel et communautaire, le parc, les sentiers, etc.;
- Fermeture de l'écocentre en date du 13 mars ;
- Ouverture de l'écocentre en date du 15 avril 2020, puisqu'après analyse, il s'agit d'un service essentiel. Un protocole est mis en place et les citoyens doivent minimiser leur présence et assurer le tri de leurs propres matières;
- Aide à Coup de pouce alimentaire par des employés municipaux et utilisation de véhicules pour assurer la circulation, compte tenu de la COVID-19, un nouveau mode de fonctionnement est mis en place celui inspiré du service à l'auto;
- Livraison d'épicerie par des employés municipaux pour les personnes vulnérables dans l'impossibilité de se déplacer ou d'obtenir de l'aide de personnes proches;
- Diffusion de nombreux communiqués et de publipostages pour tenir les citoyens informés de la situation et des informations utiles dans le cadre de la COVID-19;
- Utilisation de la liste électorale et appels effectués par des employés municipaux pour s'assurer que les personnes vulnérables sont soutenues ;
- Porte à porte effectué par des pompiers pour rejoindre les personnes vulnérables pour lesquelles la Municipalité n'a trouvé aucun numéro de téléphone;
- Achat de matériels découlant de la COVID-19, notamment, gants, masques, portables, etc.;
- Mise en attente de la publication de l'appel d'offres pour l'achat de la chargeuse-rétrocaveuse et pour la réfection des chemins ;
- Mise en attente de l'adoption du règlement relativement aux frais de parc puisqu'il est difficile d'effectuer des consultations publiques compte tenu de la situation actuelle;
- Mise en place de la procédure pour la réception des questions citoyennes pour les séances du conseil.

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;



ET

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs ratifie et confirme les décisions et les démarches prises par le maire et la direction générale à compter du 13 mars 2020 compte tenu de la pandémie du COVID-19.

6 RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

6.1 Achat des équipements pour le balayage de rue ou conclusion d'une entente intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé les services de balayage de rue auprès de 6 entreprises différentes ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses entreprises sont actuellement fermées ou sont surchargées compte tenu de la situation découlant du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les options restantes sont la conclusion d'une entente intermunicipale ou l'achat de balais à installer sur la chargeuse-rétrocaveuse pour effectuer cette tâche à l'interne ;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévu pour l'octroi d'un mandat pour le balayage des rues pourra être utilisé pour une entente ou pour l'achat des équipements nécessaires s'il y a lieu;

CONSDÉRANT QUE le conseil veut prioriser l'entente intermunicipale si possible;

CONSIDÉRANT QUE si une entente intermunicipale intervient, les budgets prévus devront être respectés ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité autorise l'une des options suivantes :

- la conclusion d'une entente intermunicipale pour les services de balayage de rue, si le tout respecte le budget prévu et s'il y a lieu;
- l'achat de balais pour la chargeuse-rétrocaveuse pour effectuer le balayage des rues à l'interne si cette option est retenue ;

ET

QUE la Municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale pour le service de balayage de rue si cette option est retenue.

6.2 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitations pour l'épandage d'abat-poussière

CONSIDÉRANT la présentation du devis technique au conseil;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres sur invitations sera lancé après quelques ajouts des clauses administratives usuelles ;

CONSIDÉRANT QU'il est probable qu'il soit difficile d'obtenir des réponses à nos demandes compte tenu de la situation découlant de la COVID-19;

120-04-2020



Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le lancement de l'appel d'offres sur invitations pour l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2020 avec les modifications administratives restantes.

6.3 Autorisation de participation à l'achat regroupé de l'UMQ pour l'achat de sel de déglaçage (chlorure de sodium) – saison 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres Municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée:

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales



membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

ET

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

6.4 Adhésion aux ouvrages des normes – ouvrages routiers du MTQ

CONSIDÉRANT QUE la dernière version de la collection Normes – Ouvrages routiers date de 2014 et qu'il s'agit d'un outil de travail important pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'abonnement annuel des documents s'élève à un montant de 659,29 \$ avec les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire Admin. & info. – Voirie numéro 02 32000 414 a un montant non utilisé de 500 \$ qui est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre les deux montants devra être transférée afin de couvrir la dépense, soit la somme de 160,00\$;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le paiement pour l'abonnement annuel au montant de 659,29 \$ taxes incluses ;

ET

QUE le transfert de poste soit effectué de la manière suivante :

Justification et code de grand livre	Montant	Transfert suggéré et code de grand livre
Achat d'un abonnement annuel de la collection Normes – Ouvrages routiers G/L 02 32000 414– Admin. & info. – Voirie	160,00 \$	Utiliser les sommes prévues dans le poste budgétaire Autres fournitures voirie G/L 02 32000 649 – Autres fournitures Voirie

7 GESTION DU TERRITOIRE ET DU MILIEU

7.1 Demande de dérogation mineure

Aucune demande n'est présentée.

7.2 Demande de PIIA

Aucune demande n'est présentée.

7.3 Octroi de mandat pour la récupération de matières dangereuses

CONSIDÉRANT la récupération de trois barils contenant des matières dangereuses sur notre territoire suite à un dépôt sauvage ;

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses démarches, il n'a pas été possible d'obtenir de réponse de certains ministères ou organismes compte tenu de la

123-04-2020



situation actuelle du COVID-19;

CONSIDÉRANT l'offre de services obtenue de la firme Anachem Limitée pour la récupération de ces 3 barils au montant de 935,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroi le mandat à l'entreprise Anachem Limitée pour la récupération de ces 3 barils au montant de 935,00 \$ plus les taxes applicables ;

ET

QUE le transfert de poste soit effectué de la manière suivante :

Justification et code de grand livre	Montant	Transfert suggéré et code de grand livre
Services pour la récupération de barils contenant des matières dangereuses		Utiliser les sommes prévues pour l'adjoint en environnement
G/L 02 61000 635 – PRODUITS CHIMIQUES -URBANISME	1 225,52 \$	G/L 02 61020 141 – RÉMUNÉRATION – INSPECT. ADJOINT

8 SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel de la bibliothèque

125-04-2020

Madame Katia Morin, directrice générale, présente le rapport mensuel de la bibliothèque pour le mois de mars 2020, pour un total de 30 présences pour le mois, avant la fermeture découlant du COVID-19, et de 69 prêts.

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte le rapport mensuel de la bibliothèque.

8.2 Annulation de la Fête Nationale

126-04-2020

CONSIDÉRANT QUE, le 10 avril dernier, le gouvernement du Québec a annoncé par voie de communiqué l'annulation de tous les évènements sportifs et culturels jusqu'au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette annonce comprend la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QUE cette directive est émise compte tenu de l'évolution de la situation de la COVID-19 au Québec et de la nécessité de respecter notamment la mesure de distanciation physique de deux (2) mètres pour une période prolongée;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a été prise dans une perspective de protection de la santé publique ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:



QUE le conseil annule la Fête Nationale en conformité avec les décisions gouvernementales émises pour la protection de la santé publique.

8.3 Annulation de l'adhésion annuelle à Loisirs Laurentides

127-04-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré dans les années antérieures à Loisirs Laurentides, mais que cette adhésion ne répond pas à nos besoins actuels ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité n'adhère pas à Loisirs Laurentides pour l'année 2020-2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Katia Morin procède à la lecture des deux questions reçues des citoyens par courriel comme prévu par le Communiqué émis pour le fonctionnement de la présente séance.

Monsieur le Maire, Jean-Philippe Martin, répond aux questions qui sont présentées au conseil municipal.

Une réponse sera transmise par courriel aux citoyens ayant présentés leurs questions en conformité avec la procédure mise en place.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

128-04-2020

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée pour ainsi clore l'assemblée ordinaire. Il est 11h52.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Katia Morin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Philippe Martin,
Maire

Katia Morin,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Philippe Martin, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 AVRIL 2020

Maire